



**FORMULAIRE DE DEMANDE POUR LE CREDIT D'IMPOT DU MANITOBA POUR
LA PRODUCTION DE FILMS ET DE VIDEOS
CREDIT DU MANITOBA POUR LES COUTS DE PRODUCTION**

- PARTIE A (demande d'enregistrement – tous les chiffres sont estimés)
- CERTIFICAT ANTICIPÉ D'ADMISSIBILITÉ (productions sur plus d'un exercice) Année __ de __
- CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT (OBLIGATOIRE pour toutes les productions)

TITRE DU PROJET _____

TITRE(S) PRÉCÉDENT(S) (s'il y a lieu) _____

SYNOPSIS (1 ou 2 phrases) _____

TYPE DE PROJET (long métrage, téléfilm, série) _____

S'IL S'AGIT D'UNE SÉRIE : SAISON NO. _____ NUMÉRO(S) D'ÉPISODE(S) _____

NOMBRE TOTAL DE PERSONNES TRAVAILLANT SUR LA PRODUCTION _____

NOMBRE TOTAL DE RÉSIDENTS MANITOBAINS TRAVAILLANT SUR LA PRODUCTION _____

NOMBRE DE STAGIAIRES MANITOBAINS SUR LA PRODUCTION _____

TOTAL DES MONTANTS REÇUS DE FILM TRAINING MANITOBA _____ \$

SECTION I – RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

COMPAGNIE REQUÉRANTE _____

Adresse _____

Ville/Province _____ Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____

Personne-ressource _____ Titre _____

Fin d'exercice de l'entreprise _____ Numéro d'entreprise _____

Incorporation provinciale ou fédérale Provinciale : Oui Non Fédérale : Oui Non

Formulaire d'autorisation de communication

Titre du projet : _____ (le « Projet »)

Program (développement d'émissions télévisées et sur le Web, développement d'un long métrage, production d'émissions télévisées et sur le Web, cinéastes en début de carrière, productions à micro-budget, crédit d'impôt du Manitoba, mise en marché de long métrage): _____

En signant le présent Formulaire d'autorisation, le requérant/bénéficiaire autorise Musique et film Manitoba (« **MFM** ») à recueillir, utiliser, diffuser, communiquer et partager les renseignements avec les personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous (les « **personnes autorisées** ») et avec toute personne avec laquelle MFM est raisonnablement en droit de communiquer, au nom du requérant/bénéficiaire, des renseignements relatifs à l'un ou l'autre élément de la présente demande (la « **demande** »), et ce, même avant la signature du contrat entre MFM et le requérant en regard au projet. Ces renseignements incluent notamment des renseignements relatifs à la demande, au contrat, aux livrables rattachés aux versements, des renseignements personnels sur le personnel de production, les artistes et autres personnes, incluant leur expérience de travail, leur lieu de résidence, leur origine ethnique (dans ce dernier cas, uniquement aux fins d'établir l'admissibilité au boni pour productions autochtones des programmes de participation au capital) selon le cas, et les amendements potentiels à toute entente signée, de même que toute autre question relative au projet.

Nom complet	No de téléphone	No de télécopieur	Adresse postale (si elle diffère de l'adresse du ou des requérant(s)/bénéficiaire(s))	Adresse courriel

En signant le présent formulaire, le(s) requérant(s)/bénéficiaire(s) atteste(nt) que, à moins que MFM reçoive et reconnaisse avoir reçu un avis écrit l'informant qu'une personne jusqu'alors autorisée n'est plus autorisée à représenter le requérant/bénéficiaire, cette même personne est, en tout temps, autorisée à communiquer avec MFM relativement à ce projet.

En signant le présent formulaire, le soussigné, le(s) requérant(s)/bénéficiaire(s) atteste(nt) qu'il(s) a (ont) le pouvoir de permettre aux personnes autorisées de recueillir, utiliser, diffuser, communiquer et partager les renseignements relatifs au projet.

Dans le cas d'une organisation :

NOM DU REQUÉRANT/BÉNÉFICIAIRE

Par : _____

Titre : _____

Dans le cas d'une personne :

Témoïn_____
Signature du (des) requérant(s)/bénéficiaire(s)_____
Nom du témoïn en caractère d'imprimerie_____
Nom du (des) requérant(s)/bénéficiaire(s) en caractère d'imprimerie

LA SECTION EN GRIS DOIT ÊTRE REMPLIE PAR MUSIQUE ET FILM MANITOBA

MFM, conformément aux lois et règlements en vigueur, reconnaît que _____ est (sont) le(s) propriétaire(s) principal (principaux) du projet pour fin de prime pour tournages fréquents.

Signature autorisée

SECTION II – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**Calcul des traitements et salaires**

Somme de tous les traitements et salaires versés à des employés pour lesquels la corporation produit un Formulaire T4, pour l'année d'imposition en question. _____ \$ (A)
(Ne **pas** inclure les honoraires versés à des entrepreneurs autonomes ou à des entreprises)

Somme des traitements et salaires versés à des **employés admissibles** résidents au Manitoba pour lesquels la corporation produit un Formulaire T4, pour du travail effectué au Manitoba relativement à ce film admissible, pour l'année d'imposition en question.
(Ce chiffre inclut les employés non-résidents admissibles relativement à ce film admissible, pour lesquels la corporation produit un Formulaire T4)
(Ne **pas** inclure les honoraires versés à des entrepreneurs autonomes ou à des entreprises) _____ \$ (B)

Pourcentage des traitements et salaires versés au Manitoba (B divisé par A) _____ %
(doit être d'au moins 25 %)

*Veillez noter que le terme **employé** désigne une personne qui travaille pour la corporation requérante et pour laquelle la corporation doit produire un Formulaire T4 (la corporation doit effectuer pour cet employé des retenues à la source).*

SECTION III - DESCRIPTION DE LA PRODUCTION**Catégorie de production (cochez)**

Genre Fiction scénarisée (drame/comédie) Émission de musique Émission pour enfants
 Émission de Variétés Documentaire/Information Animation
 Autre (précisez) : _____

Type Long métrage Épisode unique Série Minisérie
 Téléfilm Pilote Mise sur DVD Autre : _____

Marché Salle de cinéma Télévision Non destiné aux salles de cinéma (précisez) : _____
Indiquez : (1) pour marché principal (2) pour marché secondaire

Durée d'exécution totale (en minutes) : _____

Dans le cas d'une série, le nombre d'épisodes : _____ Durée de chaque épisode (en minutes) : _____

CARACTÉRISTIQUES DE LA PRODUCTION

Version originale : Anglais Français Tournage parallèle (anglais et français) Autre _____
Version doublée ou sous-titrée : Anglais Français Autre _____

FORMAT DE PRODUCTION

Production Film _____ mm HD Autre _____
Postproduction Film _____ mm HD Autre _____
Livraison ou sortie Film _____ mm HD Autre _____

CALENDRIER DE PRODUCTION

1. Date à laquelle la corporation requérante, ou sa société mère, a engagé ses premiers coûts de main-d'œuvre pour le développement de l'œuvre pour laquelle elle détient les droits et qui fait l'objet de la production : _____

2. Date à laquelle la corporation requérante, ou sa société mère, a acquis les droits de l'histoire sur laquelle est basée la version finale du scénario : _____

3. Date précédant de deux ans le début des prises de vue principales : _____

Date de début de la production (La plus **tardive** des trois **dates précédentes**) : _____

Préparation/Scénarios graphiques **DE (année-mois-jour)** _____ **À (année-mois-jour)** _____

Prises de vue principales _____

Postproduction _____

Date d'acceptation de la copie zéro/bande maîtresse : _____

LIEU DE TOURNAGE (région)	NOMBRE DE JOURS	Distance (en km) du centre de Winnipeg (distance en automobile de l'intersection Portage et Main) (requis uniquement si vous demandez la prime pour tournage en zone rurale)
Si vous faites une demande de prime pour tournage en zone rurale :		
Nombre total de jours de tournage au Manitoba :		
Nombre total de jours de tournage à plus de 35 km de l'intersection Portage et Main		

SECTION IV – RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**SOURCES DE FINANCEMENT**

SOURCE DU FINANCEMENT ET NOM DES FONDS	NATURE DE LA PARTICIPATION	MONTANT (\$ CAN)	%	CONFIRMÉ (oui ou non)
	Coût total de production (doit correspondre au rapport des coûts finaux et au Formulaire B(2))	\$	100 %	

TRAITÉ DE COPRODUCTION (s'il y a lieu)

SOURCE DU FINANCEMENT ET PAYS	MONTANT (\$ CAN)	PROPRIÉTÉ
Portion canadienne totale des coûts de production		
Coût total de production ⇒		100 %

SECTION V – CALCUL DES SALAIRES DES NON-RÉSIDENTS ADMISSIBLES (EN VERTU DE LA DISPOSITION DÉTERMINATIVE UNIQUEMENT – LES REQUÉRANTS QUI N'ONT AUCUN NON-RÉSIDENT ADMISSIBLE DOIVENT PASSER À LA SECTION VI)

Les salaires admissible des non-résidents admissibles d'une corporation requérante sont le moindre de A et B :

A.

Dépenses admissibles de main-d'œuvre manitobaine réelle totales : _____ \$ (a)
(ne pas inclure les salaires des non-résidents admissibles)

Plafond pour main-d'œuvre non-résidente admissible (tel qu'indiqué ci-dessous) : _____ % (b)
- 10 % avec un stagiaire manitobain par non-résident admissible
- 30 % avec deux stagiaires manitobains par non-résident admissible

Salaires des non-résidents admissibles (a multiplié par b) _____ \$ (A)

Note : le pourcentage admissible à la ligne (b) est déterminé par un ratio sur l'ensemble de la production (p. ex. : 3 non-résidents admissibles avec 6 stagiaires manitobains à la production seraient admissibles à 30 %, tandis que 3 non-résidents admissibles avec 5 stagiaires manitobains à la production seraient admissibles à 10 %).

B.

Total des salaires réels des non-résidents admissibles
(tel qu'indiqué dans la sous-section 7.5 (1) « traitements admissibles » de la loi). _____ \$ (B)

TOTAL DES SALAIRES DES NON-RÉSIDENTS ADMISSIBLES : _____ \$
(le moindre de **A** et **B**) reporter à la section VI

SECTION VI – CALCUL DU CREDIT D'IMPOT DU MANITOBA POUR LA PRODUCTION DE FILMS ET DE VIDEOS
(Crédit pour les coûts de production)

Exercice(s) financier(s) applicable(s) : _____

		Montant
<u>Dépenses de main-d'œuvre manitobaine admissibles :</u>		
Dépenses de main-d'œuvre manitobaine payées à des employés salariés pour lesquels la société doit produire un formulaire T4	A	\$
<u>Dépenses de main-d'œuvre non-résidente admissibles :</u>		
Dépenses de main-d'œuvre non-résidente admissibles payées à des employés salariés pour lesquels la société doit produire un formulaire T4	\$	
Autres dépenses de main-d'œuvre non-résidente admissibles	\$	
Dépenses totales de main-d'œuvre non-résidente admissibles	B (Doit être le moins élevé des montants suivants : la main-d'œuvre non-résidente admissible réelle ou le plafond de la disposition déterminative)	\$
<u>Dépenses admissibles en contrats de services</u>		
Dépenses de main-d'œuvre dans le cadre d'un contrat de services	\$	
Dépenses non liées à la main-d'œuvre dans le cadre d'un contrat de services	\$	
Dépenses admissibles totales en contrats de services	C	\$
<u>Dépenses admissibles en biens corporels (incluant les dépenses d'hébergement admissibles)</u>	D	\$
<u>Remboursements à la corporation mère</u>		
Dépenses de main-d'œuvre dans le cadre du remboursement à la corporation mère	\$	
Dépenses non liées à la main-d'œuvre dans le cadre du remboursement à la corporation mère	\$	
Dépenses totales admissibles du remboursement à la corporation mère	E	\$
<u>Dépenses manitobaines payables au [insérer la date], 60 jours après la fin de l'exercice financier :</u>		
Dépenses de main-d'œuvre manitobaine pour employés salariés pour lesquels la société doit produire un formulaire T4	\$	
Dépenses de main-d'œuvre non-résidente admissibles	\$	
Dépenses de main-d'œuvre dans le cadre d'un contrat de services	\$	
Dépenses non liées à la main-d'œuvre dans le cadre d'un contrat de services	\$	
Dépenses admissibles en biens corporels	\$	
Dépenses de main-d'œuvre dans le cadre du remboursement à la corporation mère	\$	
Dépenses non liées à la main-d'œuvre dans du remboursement à la corporation mère	\$	

Dépenses manitobaines totales payables au [insérer la date], 60 jours après la fin de l'exercice financier	F	\$
Montant total de l'aide gouvernementale	G	\$
<u>MONTANT FINAL des coûts de production manitobains admissibles</u>	A + B + C + D + E - F - G	\$
Crédit d'impôt du Manitoba pour les coûts de production	30%	\$

SECTION VII – DÉCLARATION DU PRODUCTEUR

Je, soussigné, _____ de _____ suis un signataire autorisé de la corporation requérante. J'atteste que j'ai lu la présente demande, incluant les calendriers qui l'accompagnent, et que celle-ci est conforme et complète.

Je certifie que :

- i) en regard de la Partie A : je me conformerai aux dispositions de la loi et des règlements relatifs au Crédit d'impôt du Manitoba pour la production de films et de vidéos;
- ii) en regard du *certificat anticipé d'admissibilité* ou du *certificat d'achèvement* : je me suis conformé aux dispositions de la loi et des règlements relatifs au crédit d'impôt du Manitoba pour la production de film et de vidéo.

De plus, je fournirai sur demande tous les documents et dossiers additionnels que le Ministère des finances jugera nécessaires. Je consens par la présente à procéder à toute vérification requise des états financiers de la corporation aux fins d'accréditation.

Signature _____ Date _____

Nom (caractère d'imprimerie) _____ Titre _____

AVERTISSEMENT : toute information fausse ou trompeuse entraînera l'annulation automatique du crédit d'impôt.

